



---

**Appel à candidature dans le cadre du  
Projet d'Appui à la Protection et à l'Amélioration de l'Environnement à  
Kinshasa par l'Engagement Citoyen**

**• PAK-Citoyen •**

**Lignes directrices à l'intention des associations des  
quartiers**

Date limite de soumission des candidatures

**10/07/2026 à 14h00 (Date et heure de Kinshasa)**

*Le PAK – Citoyen est financé par l'Union européenne, mise en œuvre par la Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création de l'ECC (ECC/JPSC) et Mwangaza Congo International (MCI)*

## **1. Présentation du projet**

Le Projet d'Appui à la Protection et à l'Amélioration de l'Environnement à Kinshasa par l'Engagement Citoyen (PAK-Citoyen) est une initiative structurante visant à promouvoir une participation citoyenne active et inclusive en faveur de la gestion durable de l'environnement urbain dans la ville de Kinshasa.

PAK-Citoyen est mis en œuvre par la Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création de l'Église du Christ au Congo (ECC/JPSC) et Mwangaza Congo International (MCI), deux organisations disposant d'une expérience reconnue dans les domaines socio-environnementaux, notamment en matière d'éducation, de santé, de développement communautaire, de gouvernance locale et de sauvegarde de l'environnement. Leur ancrage national et local, ainsi que leur expertise sectorielle, constituent des leviers stratégiques pour la mise en œuvre d'actions à fort impact au niveau communautaire.

Financé par l'Union européenne, le projet est mis en œuvre sur une période de 48 mois dans douze (12) communes pilotes de la ville de Kinshasa, à savoir : Barumbu, Bumbu, Gombe, Kalamu, Kisenso, Lemba, Limete, Lingwala, Maluku, Ndjili, Ngiri-Ngiri et Nsele. Il s'inscrit dans une approche intégrée visant à renforcer les dynamiques locales de gouvernance environnementale et à soutenir des initiatives portées par les communautés.

L'objectif général du PAK-Citoyen est de contribuer efficacement au renforcement de la participation citoyenne dans la protection et l'amélioration durable de la qualité de l'environnement dans la ville de Kinshasa. À cet effet, l'action vise plus spécifiquement à renforcer l'engagement collectif et la participation citoyenne pour la réduction du taux de pollution et des risques d'inondation dans la ville de Kinshasa.

## **2. Contexte et justification de l'appel à proposition**

La ville de Kinshasa est confrontée à des défis persistants liés à l'insalubrité urbaine, au faible niveau de sensibilisation civique et à une participation limitée des citoyens dans la gestion des affaires publiques.

Le projet Pak-Citoyen vise à répondre à ces défis en s'appuyant sur les associations locales pour :

- Renforcer la citoyenneté active ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Promouvoir la redevabilité et la gouvernance locale.

## **3. Objectif général**

Promouvoir une citoyenneté active, responsable et engagée dans l'amélioration des conditions de vie.

#### **4. Objectifs spécifiques**

- OS1 : Promouvoir des environnements sains et salubres
- OS2 : Renforcer la capacité des citoyens à suivre et influencer l'action publique

#### **5. Axes d'intervention**

Dans le cadre du présent appel, les trois axes d'interventions définis sont les suivants :

##### **Axe 1 : Sensibilisation et éducation civique**

Les associations devront :

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène et de gestion des déchets ;
- Animer des séances d'éducation civique ;
- Mobiliser les communautés locales ;
- Encourager la participation citoyenne.

##### **Axe 2 : Assainissement et salubrité urbaine**

Les associations devront mettre en œuvre des actions incluant :

- Assainissement des grandes artères ;
- Curage des caniveaux ;
- Opérations de salubrité dans les quartiers ;
- Élimination des décharges sauvages.

##### **Axe 3 : Veille citoyenne en collaboration avec les CMPAE et les responsables du service de l'environnement des communes cibles**

Les activités de veille citoyenne seront réalisées en collaboration étroite avec les CMPAE et les responsables du service de l'environnement des communes.

Les associations devront :

- Appuyer le suivi des actions des autorités locales en termes de salubrité et de protection de l'environnement ;
- Contribuer à la remontée des informations et préoccupations citoyennes au service de l'environnement.

#### **6. Critères d'éligibilité**

Les associations candidates doivent :

- Etre légalement enregistrées en République démocratique du Congo ;
- Disposer d'un siège opérationnel dans l'une des communes cibles ;
- Justifier d'au moins 2 années d'expérience dans la mise en œuvre d'actions similaires ;

- Avoir une bonne connaissance du contexte local ;
- Disposer d'un ancrage communautaire avéré ;
- Justifier d'une capacité administrative, financière et opérationnelle.

## **7. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre :

- Les documents légaux de l'association<sup>1</sup> ;
- Statuts ou articles d'association ;
- Règlement intérieur, le cas échéant ;
- Le CV du responsable de l'association + photo passeport ;
- La liste des membres assurant la direction de l'association ;
- Formulaire d'enregistrement dûment rempli.

## **8. Rôle des associations sélectionnées**

Les associations retenues seront chargées de :

- Exécuter les activités définies dans les trois axes ;
- Mobiliser les communautés locales ;
- Collaborer avec les CMPAE et les autorités communales ;
- Participer aux réunions de coordination du projet ;
- Produire des rapports d'activités et financiers selon les échéances convenues.

## **9. Modalités de financement**

Le financement sera accordé sous forme de subvention. Le budget global de la première phase est de **150 000 EUR (Cent cinquante mille euros)**. Le montant attribué par association dépendra :

- De la zone d'intervention ;
- De la capacité opérationnelle.

## **10. Processus de sélection**

La sélection se fera en trois étapes :

- La vérification de la conformité administrative ;
- Evaluation des capacités organisationnelles ;
- Sélection finale.

La sélection est basée sur la capacité d'exécution, et non sur une proposition technique.

---

<sup>1</sup> F92, arrêté ministériel, récépissé ou tout autre document équivalent.

## **11. Soumission des candidatures**

- Courriel : [info@cjpssc-ecc.org](mailto:info@cjpssc-ecc.org) (Objet : Candidature PAK-CITOYEN - [Nom de l'association])
- Dépôt physique au prêt des responsables des services de l'environnement des communes ou au Bureau de la Commission Justice, Paix et Sauvegarde de la Création : avenue Sergent Moke, concession Mgr Shaumba, immeuble Rév. BOKUNDOA, 2<sup>ème</sup> étage, commune de la Gombe.
- Date limite : le **10 juillet 2026 à 14h00**.

Les dossiers incomplets ou soumis hors délai ne seront pas examinés.

## **12. Engagement des associations retenues**

Les associations sélectionnées s'engagent à :

- Respecter les orientations du projet ;
- Mettre en œuvre les activités sur les trois axes obligatoires ;
- Assurer une gestion transparente et responsable des fonds ;
- Promouvoir l'inclusion (femmes, jeunes, groupes vulnérables) ;
- Travailler en collaboration avec les CMPAE.